

**PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE**  
**N° 4/2023**

**TABLE DES MATIERES**

**JURISPRUDENCE**

**Autorité parentale**

- 1° Autorité parentale – Notion – Parents séparés – Exercice en commun – Exception – Exercice exclusif par un parent – Critères — C.civ., art. 372, 376 et 376-1. 414
- 2° Autorité parentale – Exercice - Droit de visite et d’hébergement du parent non attributaire de la résidence de l’enfant – Refus – Motifs graves tirés de l’intérêt de l’enfant – Appréciation – Prise en compte de la parole de l’enfant – Refus de l’enfant – Droit de veto inconditionnel (non) - Obligation pour les Etats de proposer des solutions permettant un maintien ou une reprise des liens entre parents et enfants – Interdiction au juge de déléguer ses pouvoirs – C.civ., art. 376 et CEDH, art. 8. 414

**Compétence**

- Juridictions judiciaires et administratives – Décision administrative individuelle – Légalité – Incompétence des juridictions judiciaires – Const., art. 95 et 95bis (anciens). 376

**Contrats, conventions et obligations**

- 1° Contrats et conventions – Résiliation – Résiliation unilatérale – Faute grave d’une partie dans l’exécution du contrat – Faute susceptible de justifier la résiliation unilatérale du contrat par l’autre partie – Résiliation unilatérale effectuée aux risques et périls de cette partie – Résiliation unilatérale effective sans devoir être prononcée par le juge – Rôle du juge se limitant, en cas de contestation, à constater la régularité de la résiliation unilatérale – Art. 20, loi du 18 juin 1982 – C. civ., art. 1184. 355
- 2° Contrats, conventions et obligations – Exception d’inexécution – Notion – Conséquences – C. civ., art 1134-2. 394
- 3° Contrats, conventions et obligations – Exception d’inexécution – Preuve – Charge de la preuve – Excipiens tenu de prouver les faits qu’il invoque à titre d’exception – C. civ., art 1134-2. 394

**Droit pénal**

- 1° Droit pénal – Droit pénal spécial – Incitation à la haine – Eléments constitutifs – Elément matériel et élément moral – C. Pén., art. 454 et art. 457-1. 420
- 2° Droit pénal – Droit pénal spécial – Incitation à la haine – Délit instantané – Prise en compte de considérations ultérieures (non) - C. Pén., art. 457-1. 420

## **Procédure civile et commerciale**

Procédure civile et commerciale – Appel – Demande tendant à la compensation judiciaire – Demande nouvelle (non) – NCPC, art. 592. 337

## **Propriété littéraire et artistique**

Propriété littéraire et artistique – Droits d’auteur – Transmission des droits patrimoniaux – Preuve par écrit – Champ d’application – Loi du 18 avril 2011, art. 12 al. 1. 344

## **Responsabilité civile de la puissance publique**

Responsabilité civile de la puissance publique – Unité des notions d’illégalité et de faute – Notion – Etendue – Recours en réformation en matière de sécurité sociale – Loi du 1<sup>er</sup> septembre 1988, art. 1<sup>er</sup>, al. 1<sup>er</sup>. 360

## **Sociétés commerciales**

1° Sociétés commerciales – Liquidation amiable – Liquidateur – Révocation judiciaire – Conditions – Loi du 10 août 1915, art. 1100-2. 398

2° Sociétés commerciales – Assemblée générale – Abus de majorité – Notion – Éléments constitutifs – Rupture d’égalité au profit des majoritaires – Atteinte à l’intérêt social – Élément intentionnel – C. civ., art. 1832 – Loi du 10 août 1915, art. 450-1. 398

3° Sociétés commerciales – Assemblée générale – Abus de majorité – Annulation d’une résolution – Rôle du juge – Contrôle de l’opportunité de la décision sociale (non) – C. civ., art. 1832 – Loi du 10 août 1915, art. 450-1. 398

4° Sociétés commerciales – Abus d’égalité – Notion – Éléments constitutifs – Associé à parts égales – Vote faisant échec à une opération essentielle pour la société – Décision contraire à l’intérêt social pour favoriser un intérêt personnel au détriment des autres associés – Exercice du droit de vote dans le cadre de l’assemblée générale ou d’un organe statutaire – Attitudes extérieures exprimées en dehors de tout organe statutaire – Indifférence – C. civ., art. 1832 – Loi du 10 août 1915, art. 450-1. 406

## **Traitement des données à caractère personnel**

Traitement des données à caractère personnel – Décision de l’autorité de contrôle judiciaire – Défaut d’indication des membres ayant pris part à la délibération – Nullité substantielle – Loi du 1<sup>er</sup> août 2018, art. 45 – Règlement interne de l’autorité de contrôle de la protection des données judiciaires, art. 3 et 4. 411